

Ce rapport a été commandité par la CPNEF-SV dans le cadre de l'Accord national ADEC1

Définition d'un processus de reconnaissance de la qualité de l'offre de formation professionnelle dans le spectacle vivant

Céreq – Avril 2011

Synthèse : les grandes lignes du rapport

Objectifs et conclusions du rapport

Objectifs

Afin de renforcer le lien formation/emploi, la CPNEF-SV a demandé au Céreq :

- d'établir un état des lieux de l'offre de formation professionnelle initiale et continue de longue durée² ;
- d'émettre des propositions visant à améliorer la transparence de l'offre via l'instauration de critères d'appréciation qualitatifs.

Conclusions

En résumé, le rapport du Céreq :

- Constate que le développement massif de l'offre de formation professionnelle date des années 1990/2000.
- Souligne que la distinction « formation initiale / formation continue » n'est pas aussi nette que dans les autres branches professionnelles (tant sur les contenus, modalités et publics). Ainsi, la notion de « formation tout au long de la vie » prend tout son sens dans le spectacle vivant.
- Observe globalement une insuffisance du processus d'ingénierie en amont (élaboration des référentiels³), notamment dans les domaines artistiques. Les OF⁴ se focalisent principalement sur les programmes de formation (approche académique) plutôt que sur les acquis de l'apprentissage (approche qualifiante).
- Constate que les profils des intervenants sont souvent mal connus par les OF (niveau de formation ou expérience).
- S'interroge sur la détention de compétences pédagogiques par les nombreux intervenants professionnels occasionnels, ce qui est un gage de liaison avec le monde du travail, mais ne présage pas de leur capacité à transmettre leurs savoirs et expériences, et à animer un cours.
- Préconise d'améliorer le suivi du devenir des élèves/stagiaires (que deviennent-ils ?) car les retours ne sont pas satisfaisants, quand ils existent. Reste que ce suivi est rendu particulièrement complexe dans le spectacle vivant du fait des particularismes du marché du travail. La mise en place de dispositifs d'observation, coûteux, est donc hasardeuse. La branche et les pouvoirs publics devraient donc se saisir de ce chantier.
- Questionne : l'offre de formation n'a-t-elle pas plutôt tendance à s'adapter à la demande des élèves/stagiaires plutôt qu'aux besoins d'emploi du secteur ?

Retrouver l'intégralité de ce rapport sur le site : www.cpnfsv.org

¹ Accord d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences

² Environ 400 heures

³ Référentiels d'emplois, de compétences et de certifications, décrivant les objectifs et modalités des formations

⁴ Organisme de formation

Méthodologie

Le rapport a été mené en trois étapes :

- 1- Exploitation de la base BPF⁵, du Céreq.
- 2- Etude par questionnaires auprès des organismes présents dans le répertoire de l'OPMQ-SV⁶ : 83 organismes répondants dans les domaines artistiques, techniques ou administratifs, privés ou publics.
- 3- Entretiens avec des experts (MCC, CNCP, CNAM, Afdas, Conseils régionaux...).

Etat des lieux de l'offre de formation professionnelle

1/ Profil des organismes de formation (OF)

- Les OF sont majoritairement de petite taille et gèrent dans l'ensemble des petits flux de formés.
- Les OF interviennent très souvent dans le champ de la formation initiale mais aussi continue ; il n'y a moins de segmentation que dans les autres branches.
- La majorité des OF relèvent du secteur privé (sans tutelle publique), à 54%.
- *Statuts* : ils sont principalement constitués sous statut associatif ou sous statut public (si sous tutelle du ministère chargé de la culture -pour les formations artistiques et d'enseignement artistique- ou du ministère chargé de l'enseignement supérieur pour les formations universitaires).
- *Activités principales* : les codes de la NAF sont variés et renvoient principalement aux activités de formation, mais aussi aux arts du spectacle (90.01Z) et au secteur associatif.

2/ Financement des stages

- Ressemblances spectacle vivant / autres branches

Le spectacle vivant se comporte comme les autres branches quant à la part des financements issus des entreprises et des OPCA (soit : 21 % de financements via les entreprises directement + 18 % via les OPCA, soit un total de 39 % de financement par le secteur professionnel).

La part des financements issus de l'Etat (via les ministères) est également proche de ce qui se passe dans les autres branches.

- Divergences spectacle vivant / autres branches

Le spectacle vivant se différencie par la part beaucoup plus importante de financements venants :

- des Conseils régionaux (le double pour le spectacle vivant) ;
- des individus eux-mêmes, soit 32 % d'autofinancement (contre 18% dans les autres branches). De ce fait, l'accès aux formations continues s'apparente aux modalités des formations initiales. Ce constat pose la question des possibilités de régulation par la branche puisque l'accès à la formation continue s'effectue pour une part importante hors de l'intermédiation de l'OPCA.

3/ L'ingénierie de construction des formations

- Si les OF sous tutelle publique élaborent des référentiels (d'emplois, de compétences, de certification), les OF privés se contentent d'établir des contenus de formation (descriptifs des enseignements / liste des cours) ; c'est particulièrement le cas pour les OF proposant des formations artistiques.
- Quand les référentiels existent, les OF les communiquent rarement aux élèves/stagiaires. Il s'agit d'outils internes, qui semblent avoir été réalisés uniquement parce qu'ils sont obligatoires (demandés dans le cadre de la procédure d'inscription au RNCP ou par les financeurs). Or ces référentiels permettent d'identifier les compétences et savoirs proposés à l'apprentissage, et peuvent constituer des outils d'orientation. Ils peuvent aussi être utiles pour la VAE.
- Quand les référentiels existent pour les formations artistiques, ils ne sont globalement pas élaborés en partenariat avec le milieu professionnel mais uniquement en interne par les pédagogues, alors que c'est beaucoup plus le cas pour les activités techniques et administratives.

⁵ Bilans pédagogiques des organismes de formation, source interprofessionnelle fournissant des données de cadrage comparatives (toutes branches / SV)

⁶ Répertoire des formations accessible sur le site de la CPNEF-SV recensant près de 207 organismes de formation de longue durée, environ 400h, préparant aux métiers du spectacle vivant

4/ Profil des intervenants

Beaucoup de formateurs sont des occasionnels (50 %).

Les personnels permanents assurent une proportion de cours assez faible dans le spectacle vivant et sont souvent à temps partiel.

Niveau de formation des intervenants : 29 % des OF ignorent le niveau de diplôme des intervenants. C'est le cas en particulier pour les activités artistiques (46 %), alors que pour les activités administratives il est bien connu.

Selon les activités, le niveau diverge beaucoup :

- Formations artistiques : le niveau de formation/diplôme est souvent inconnu ; quand il l'est, il s'agit du II et III. Ainsi, le niveau de diplôme ne semble pas être un critère de sélection des intervenants artistiques.

- Formation techniques : la majorité des intervenants a effectué des parcours menant au niveau III, mais on trouve également des intervenants des autres niveaux supérieurs et inférieurs. Les formations techniques recrutent les profils de formation les plus diversifiés

- Formations administratives : la majorité des intervenants a effectué de parcours menant aux niveaux I et II (quasiment aucun intervenant en dessous).

L'expérience professionnelle des intervenants : quel que soit le domaine de formation (artistique, technique, administratif), 85 % des intervenants ont en moyenne 5 ans d'expérience professionnelle dans les 15 dernières années.

L'expérience compenserait ainsi le niveau de formation, surtout dans le domaine artistique.

5/ Profil des formés

Dans le spectacle vivant, la part des stagiaires salariés est moindre que dans les autres branches (beaucoup de demandeurs d'emploi, indépendants, autres statuts).

6/ L'évaluation et la sélectivité

- La mise en place d'évaluations finales est plus fréquente quand la formation a une tutelle publique.

- Pour les formations certifiantes, les épreuves pratiques (mise en situation) sont très rependues : c'est le cas dans 60 % dans les formations artistiques (dont certaines s'effectuent en conditions réelles de spectacle), 74 % dans les formations techniques.

- Lors des évaluations, les formations artistiques font intervenir le moins de personnels extérieurs à l'OF.

- Les formations initiales comportent plus d'épreuves théoriques.

- Les formations artistiques sont les moins sélectives au niveau des prérequis : l'âge est un critère essentiel presque autant que les aptitudes.

Propositions opérationnelles

A l'issue du rapport, le Céreq a proposé la mise en place d'une procédure de contrôle qualité de l'offre de formation professionnelle pouvant aboutir à la délivrance d'un label par la CPNEF-SV.

Cette procédure comporterait deux étapes :

1- améliorer le contenu du répertoire de l'OPMQ-SV⁷, de façon à donner plus d'information sur chaque formation, et que les utilisateurs soient en capacité de mieux apprécier leurs objectifs, natures, contenus, liens avec le milieu professionnel, possibilités d'insertion...

2- conduire des expertises en situation des organismes de formation.

- La CPNEF-SV a effectivement procédé en 2012/2013 à la refonte du répertoire en reprenant les critères de qualité proposés par le Céreq portant sur la relation formation/emploi, mais n'a pas souhaité mettre en place une procédure de labellisation des organismes fondée sur une expertise.

⁷ Accessible sur le site www.cpnefsv.org